

Point 3 (a) (i) de l'ordre du jour provisoire E/CN.6/2010/1 pour la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, du 1^{er} au 12 mars 2010 :

Révision de la mise en œuvre de la Déclaration et de la plate-forme d'action de Beijing ; résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et contribution à l'établissement d'une perspective de genre en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Déclaration soumise par l'Internationale de l'éducation (IE), la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale des services publics (ISP) et par des organisations non gouvernementales ayant un rôle consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, actuellement diffusée selon les critères indiqués dans les paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Les femmes dans l'économie mondiale en temps de crise

Introduction : conséquences des multiples crises sur les femmes

La 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (UN CSW54) offrira en 2010 la possibilité d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés qui restent à surmonter pour mettre en œuvre la Déclaration et la plate-forme d'action de Beijing quinze ans après son adoption, en 1995.

Pour le mouvement syndical international, qui sera représenté à la Commission de la condition de la femme par l'IE, la CSI et l'ISP, il n'y a pas lieu de se réjouir. Nous faisons part de notre profonde préoccupation vis-à-vis des millions de travailleuses qui subissent de multiples crises mondiales auxquelles elles n'ont en rien contribué et qui compromettent tout de même leurs chances de vivre décemment avec dignité et équité, sans pauvreté. Après les crises de l'alimentation et de l'énergie qui ont sévi au printemps 2008, les femmes ont souffert des répercussions de la crise financière, qui a culminé en septembre 2008 et provoqué une véritable crise de l'emploi, tandis que la crise du climat commence peu à peu à se faire sentir.

Ces multiples crises dans les secteurs de l'alimentation, des finances, de l'emploi et du climat ont réduit à néant une grande partie des progrès réalisés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces crises ont des conséquences tout à fait disproportionnées pour les femmes, qui voient augmenter leur pauvreté et leur insécurité alimentaire, et diminuer leur accès au travail décent, à des services d'éducation, de santé et de santé reproductive

abordables et de qualité, ainsi que l'accès à l'eau et à d'autres services sociaux essentiels. Clairement, ces crises ont ébranlé les politiques nationales destinées à réduire les inégalités liées au genre.

Emploi, alimentation et climat pendant la crise

Bien que le FMI ait récemment annoncé que le moment le plus critique de la crise serait bientôt derrière nous, et qu'une reprise de la croissance de l'économie mondiale était à prévoir, l'OIT estime que les chômeurs seront 50 millions de plus sur la planète fin 2009, ce qui porte le taux global de chômage à un niveau jamais atteint à l'échelle mondiale. Le nombre de travailleurs pauvres, qui gagnent moins de \$2 par jour, s'élèvera bientôt à 200 millions. Compte tenu des nombreuses discriminations déjà répertoriées que subissent les femmes occupant des emplois précaires, moins bien payés, sous-payés ou atypiques, en plus du rôle qu'elles jouent auprès des leurs, la crise de l'emploi les affecte de manière disproportionnée. Les budgets du secteur public ont été réduits à cause de la crise, ce qui fait peser une charge encore plus lourde sur les femmes, qui doivent s'occuper de leur foyer et d'autres tâches d'ordre social, sans recevoir de revenu ni de compensation.

Le modèle de croissance basé sur l'exportation, tel que le recommandent les institutions financières internationales aux pays en développement, est à l'origine du démantèlement de la production vivrière nationale dans de nombreux pays et, associé à la spéculation sur les aliments et sur d'autres marchandises, ce modèle a généré une pénurie alimentaire et la hausse des prix des aliments de base. Le changement climatique et les sécheresses répétées n'ont fait qu'aggraver le problème de l'insécurité alimentaire et de la raréfaction de l'eau, en particulier en Afrique subsaharienne. Ces facteurs ont de graves répercussions sur les petits producteurs ruraux, le plus souvent des femmes, qui ont aujourd'hui du mal à nourrir leur famille. La malnutrition a fortement progressé dans les pays à faible revenu, ce qui a poussé l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial à intensifier leurs programmes d'aide en faveur des communautés pauvres et vulnérables. Selon les estimations, un milliard de personnes souffrent de la faim, en majorité des femmes et des enfants. De plus, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès aux services de santé essentiels, alors que 100 millions d'individus se retrouvent en situation de pauvreté chaque année à cause des frais de santé qu'ils ont à payer.

Mondialisation et emploi des femmes

Sans aucun doute, la mondialisation a ouvert de nouvelles opportunités aux femmes en matière d'emploi, aussi bien dans le secteur de l'industrie que dans celui des services ; cependant, les femmes éprouvent toujours des difficultés pour accéder à l'emploi, aux compensations et à l'évolution de carrière qui correspondent à leur niveau de formation et de compétences. C'est le genre qui est pris en compte pour déterminer la valeur du travail et la rémunération des

travailleuses au sein de la main-d'œuvre mondiale du secteur de la santé et d'autres secteurs sociaux. Historiquement, les disparités salariales entre hommes et femmes s'expliquent par le fait qu'il est considéré que le rôle de la femme est avant tout de rester au foyer pour s'occuper de sa famille et des tâches ménagères. Ainsi, le rôle des femmes au travail est perçu comme une extension de leur rôle au foyer et les structures salariales sont souvent déterminées en conséquence. L'injustice salariale est donc un problème persistant pour les femmes qui travaillent. Aucun pays de la planète n'a atteint l'équité salariale, définie par un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale. Dans certains pays industrialisés, tels que les pays nordiques, les disparités salariales s'élèvent à 12% mais, dans de nombreux pays, ce taux peut dépasser 50%.

Les femmes qui travaillent occupent les postes les plus mal placés de l'échelle mondiale des valeurs et elles ne perçoivent qu'une faible valeur ajoutée dans le cas du travail effectué à domicile, comme par exemple la fabrication de tapis, de vêtements, de cigarettes *beady*. La croissance axée sur l'exportation et les zones franches d'exportation constituent désormais un outil important pour le développement, mais les résultats sont mitigés en ce qui concerne les répercussions sur les jeunes travailleuses qui représentent la majeure partie de la main-d'oeuvre. Souvent, elles travaillent dans des ateliers clandestins et sont victimes de harcèlement sexuel. Elles se voient refuser le droit fondamental de se syndiquer et de bénéficier des protections sociales garanties par les conventions collectives. Dans de nombreux pays en développement, on retrouve une majorité de travailleuses (plus de 70%) dans le secteur de l'économie informelle, notamment dans les petites exploitations vivrières rurales indépendantes ou, en ville, dans la vente sur les marchés ou la vente ambulante. Leurs salaires et leurs conditions de travail sont précaires. Souvent, la législation nationale du travail ne couvre pas le secteur informel, et les travailleuses de ce secteur se voient privées des droits fondamentaux du travail.

La fourniture de soins non rémunérée contribue largement à l'inégalité salariale et à la pauvreté des femmes. Dans de nombreux pays africains, l'intensification de la pandémie du VIH/sida a accru le travail non rémunéré des femmes, tout en réduisant encore leurs chances d'accéder à un travail productif et rémunéré.

Investir dans l'éducation en tant que droit humain

Investir dans l'éducation en tant que droit humain est indispensable à la restauration de la croissance et du développement durable. Il est impératif de remédier à la sévère pénurie d'enseignants qualifiés et formés, notamment dans les pays en développement. Compte tenu de la hausse du taux de scolarisation, il faudra, uniquement en Afrique subsaharienne, environ 2,4 millions d'enseignants (soit 1,2 million de nouveaux postes) entre 2007 et 2015 pour pouvoir réaliser le Programme d'enseignement primaire universel. Divers

facteurs empêchent la mise en place d'une éducation publique de qualité : manque de formation et de perfectionnement du personnel, recours accru à la sous-traitance, pandémie de VIH/sida, augmentation du nombre de catastrophes naturelles dues au changement climatique, conflits fragilisant le personnel éducatif et actes de violence contre des enseignants, des étudiants et des établissements éducatifs.

Pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée, basée sur des politiques qui améliorent l'accès à l'éducation pour les filles et les garçons de tous les milieux sociaux, et favorisent l'intégration et la qualité à tous les niveaux et dans tous les cas de figure. Les politiques doivent porter sur l'investissement en faveur de l'équité dans l'éducation, en combinant recrutement à grande échelle et formation appropriée avant d'entrer dans le métier d'enseignante, et en proposant une formation continue aux enseignantes au cours de leur carrière. Cette politique doit impliquer une gestion ferme et efficace des écoles ainsi que des conditions de travail appropriées, des ressources adaptées en matière des enseignements et des disciplines afin de permettre aux enseignantes professionnels et engagés de bien faire leur travail et d'offrir à tous les enfants un enseignement de qualité.

L'instruction des filles est l'instrument de développement le plus efficace qui soit. Les filles qui ont reçu une éducation peuvent faire valoir l'intérêt d'avoir moins d'enfants, et ces derniers seront à leur tour en meilleure santé et mieux éduqués. Les femmes instruites jouent un rôle économique et politique de plus en plus actif aux niveaux local et national.

Remédier au manque d'investissement chronique dans les services publics

Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, le manque d'investissement chronique dans les services publics demeure un obstacle considérable pour l'émancipation et l'autonomisation économique et sociale des femmes.

Les services publics de qualité sont particulièrement importants pour les femmes, surtout en ce qui concerne la santé, les services sociaux, la petite enfance, les services de distribution d'eau et d'électricité. Lorsque les Etats ne fournissent pas de services publics de soins et de santé appropriés, ce sont les femmes qui vont s'efforcer de pallier ce manque. L'accès universel à des services publics de qualité est indispensable pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

A travers le monde, le secteur public emploie un grand nombre de femmes. Dans de nombreux cas, le service public est le seul grand employeur de femmes en dehors de l'économie informelle. Cependant, la ségrégation professionnelle, la sous-estimation du travail des femmes et la précarisation croissante des emplois du secteur public (recours à l'externalisation, aux contrats de courte durée, à la

sous-traitance informelle, à des agences de recrutement temporaire peu scrupuleuses) sont autant de facteurs qui inhibent la véritable autonomisation économique et la promotion des femmes.

Recommandations

Le modèle néolibéral de croissance économique qui prédomine actuellement et qui se caractérise par une accumulation de capitaux disproportionnée doit céder le pas à un modèle social de croissance reposant sur le partage de la prospérité par le biais du travail décent, lui-même basé sur l'égalité des genres. Il faut pour cela mettre au point un processus de changement transformatif. Les femmes doivent agir activement dans ce processus de changement en occupant les postes de direction et de prise de décision au sein des organes décisionnaires mondiaux et nationaux, ainsi que dans les syndicats.

Le cadre politique et normatif de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est défini dans divers instruments, sur lesquels doivent s'appuyer les politiques et les programmes visant à restaurer une croissance équitable dans les économies mondiales et nationales. En ce sens, les éléments suivants sont d'une importance capitale :

- **La Plate-forme d'action de Beijing, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes.**
- **Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT**, adopté lors de la 98ème Session de la Conférence internationale du travail (juin 2009), qui propose toute une série de mesures politiques que les pays peuvent adopter pour faire face à la crise, axées en particulier sur la création d'emplois, la protection sociale, le dialogue social, les droits fondamentaux au travail, tout en respectant les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour le travail décent.
- **La résolution de l'OIT sur l'égalité hommes-femmes au centre du travail décent**, adoptée lors de la 98ème Session de la Conférence internationale du travail (juin 2009), qui affirme que les normes internationales du travail constituent une première étape vers la promotion de l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail et qui, à ce propos, souligne l'importance de la Convention 100 sur l'égalité de rémunération (1951), la Convention 111 sur la discrimination en matière d'emploi et d'occupation (1958), la Convention 156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (1981), la Convention 183 sur la protection de la maternité (2000), la Convention 175 sur le travail à temps partiel (1994), la Convention 177 sur le travail à domicile (1996). En outre, les politiques économiques et sociales doivent intégrer les Conventions qui créent des droits en faveur de l'égalité des genres : la Convention 87 sur la liberté d'association et la protection du droit à s'organiser (1948), et la Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949).

- **Les gouvernements doivent promouvoir davantage la recommandation 198 de l'OIT** sur les relations de travail et adapter la portée des lois et réglementations utiles pour garantir la protection efficace de tous les travailleurs qui exercent un emploi dans le cadre d'une relation de travail, notamment les personnes occupant des emplois précaires ou atypiques.
Les disparités juridiques laissant les femmes et les filles sans protection juridique ni possibilité de bénéficier de tous leurs droits humains et droits au travail doivent être identifiées et éliminées.
- **Les gouvernements doivent investir de manière significative dans l'éducation publique aujourd'hui**, et en faire la clé de voûte des projets liés à la reprise économique.
- **Les gouvernements doivent investir de manière significative dans les services publics sociaux et de santé**, notamment dans les secteurs de la petite enfance et des personnes âgées, des systèmes publics d'eau et d'énergie, car ce sont des outils qui permettent d'atteindre l'égalité des genres et d'atténuer les effets de la crise économique mondiale.
- Il est important de mettre au point des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques aux niveaux mondial, national et local en s'appuyant sur **le dialogue social et sur les consultations avec les différentes parties prenantes avec la participation des syndicats et des représentants des travailleuses**, afin d'atteindre les objectifs en matière d'égalité des genres et de travail décent.